



Demande de crédit d'étude complémentaire au préavis 03-2011 – aménagement du périmètre de la gare (avec notamment un passage dénivelé pour la mobilité douce)

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission d'urbanisme, ci-après la CUR, composée de Mme Isabel Loewer (excusée à toutes les séances) de M.M. Jean-Yves Chapuis, Daniel Dupasquier, Lothar Helm, François Morier, Gabriel Racciatti et Mme Nadia Pisani Ben Nsir, Présidente, s'est réunie à trois reprises, le lundi 3 mai 2021, le lundi 10 mai en présence de M. Denis Favre, Municipal responsable, et de Mme Claudia Perrin, ainsi que le mardi 18 mai 2021 pour une séance conjointe avec la COFIN.

La CUR ne se prononce pas sur les coûts de l'étude, mais sur la conception urbanistique qui, à ce stade, est à l'état d'ébauche, à part pour la partie pilotée par le LEB soit le passage sous voie et l'aménagement des quais et des rampes d'accès, ainsi que la partie en lien avec le redimensionnement du réseau d'eau. Le tracé présenté sera probablement le même, mais l'étude est nécessaire pour finaliser le pré-projet demandé au Bureau Ribl. Quant au projet du LEB, déjà envoyé pour validation à l'OFT, le Municipal Denis Favre relève qu'en cas de report ou refus du présent préavis, le LEB procédera en tous les cas aux travaux d'aménagement sans tenir compte des éventuelles remarques de la commune. Cela concerne principalement le passage sous voies qui pourrait ne pas correspondre aux attentes de la commune.

A propos du passage sous voies, la CUR souhaite que l'étude prenne en compte la possibilité de laisser ouvert le passage également aux véhicules motorisés et pas uniquement à la mobilité douce, car depuis le premier projet présenté en 2011, les données ont évolué notamment avec la création du nouveau quartier de Pré-Jaquet, le projet sur la parcelle 259 et l'incertitude quant à la réalisation d'un dénivelé au Raffort. Il serait dommage de ne pas profiter du cadre de cette étude pour ne pas aborder ce sujet.

Le Municipal Denis Favre a assuré la CUR que pour le reste de l'aménagement, à savoir la place elle-même et le projet de rebroussement à la jonction des chemins de la Source et du Brit, la CUR sera associée à la réflexion afin d'aboutir à un projet réaliste qui, il faut le rappeler, impactera le centre du village pour les 50, voire les 100 prochaines années. Lors de l'achat de la propriété Fleury vouée à la démolition, la Municipalité en fonction nous avait présenté la place comme un centre névralgique de la commune. Force est de constater que les plans présentés dans le préavis n'offrent pas la vision d'une place de village. Même si les possibilités sont retreintes en raison de l'exiguïté de la zone, la CUR espère que grâce à ce crédit d'étude, des solutions innovantes pourront émerger.

Concernant la temporalité des travaux, la CUR relève qu'il n'est pas concevable que les travaux du dénivelé du Lussex et du passage sous voie vers la Sauge, dont le dossier a été récemment déposé à l'OFRU, se fassent conjointement avec le réaménagement de la gare au risque de bloquer la circulation, même si cela est la volonté du LEB et de la DGMR. M. Favre a indiqué à la CUR avoir reçu la confirmation du LEB que la sortie des véhicules depuis Le

Brit sur la 401 sera en tout temps assuré, même pendant les travaux. Il relaiera en tous les cas les considérations de la CUR qui sont aussi celles de la Municipalité auprès du LEB. Concernant les travaux de redimensionnement des eaux, il apparaît tout à fait logique de les réaliser en même temps que l'aménagement de la gare.

Pour terminer, la CUR relève que des efforts financiers conséquents vont être consentis par la commune de Romanel, à la Gare et au Lussex. Ces derniers vont bénéficier principalement au LEB pour améliorer ses cadences. La CUR, ainsi que la COFIN lors de la séance conjointe, ont exhorté la Municipalité à reprendre, dès le début de la nouvelle législature, les discussions avec le LEB et le Canton au sujet du Raffort qui certes ne fait pas partie du sujet du préavis que nous traitons dans ce rapport, mais qui revêt une importance primordiale pour les habitants et le développement à l'ouest des voies du LEB.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal No 59/2021 adopté en séance de Municipalité le 19 avril 2021 ;
- ouï le rapport de la commission d'urbanisme ;
- ouï le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accorder un crédit complémentaire de CHF 235'000.- pour la réalisation de l'étude de l'aménagement du périmètre de la gare ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans la limite du plafond d'endettement.
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense par le compte 420.3316.00 « Amortissement d'autres dépenses » sur une durée maximale de 10 ans.

Romanel, le 19 mai 2021

Nadia Pisani Ben Nsir, Présidente

Isabel Loewer

Jean-Yves Chapuis

Daniel Dupasquier

Lothar Helm

Gabriel Racciatti

François Morier

